

COMMUNE DE LONGEVES

Convocation du 01/04/2016

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le vendredi 8 avril 2016 à 20 h 30.

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2015
- Approbation du compte de gestion
- Affectation du résultat
- Vote des taux
- Vote des budgets 2016
- Clôture définitive des budgets de la Vincent et de la Caisse des Ecoles
- Demande de subvention au département pour la signalisation horizontale
- Questions diverses

Le Maire,

SEANCE DU 8 AVRIL 2016

Affiché le

L'an deux mil seize, le vendredi 8 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : M. BLANCHARD Patrick, M. LECORGNE Dominique, M. MACAUD Claude, Mme METRAS Mireille, M. BERTHELOT Philippe, Mme BOUTIN Marlène, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme FERRON Sylvie, Mme LEGER Jacqueline, M. MEMON Stéphane, M. POMAREDE Luc, M. REDON Lionel et Mme Amélie VAN-HOUTTE

Excusés : MM. FERRET et SIMON

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Stéphane MEMON

Délibération n° 1.-

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Dominique LECORGNE, 1er adjoint, le maire étant sorti de la salle,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévus : **365 589,24**
 Réalisé : **200 935,33**
 Reste à réaliser : **0,00**

Recettes

Prévus : **365 589,24**
 Réalisé : **320 048,61**
 Reste à réaliser : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses

Prévus : **650 118,96**
 Réalisé : **564 540,44**
 Reste à réaliser : **0,00**

Recettes

Prévus : **650 118,96**
 Réalisé : **640 905,66**
 Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **119 113,28**
 Fonctionnement : **76 365,22**
 Résultat global : **195 478,50**

Délibération n°1a**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOCAL COMMERCIAL**

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Dominique LECORGNE, 1er adjoint, le maire étant sorti de la salle,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

InvestissementDépenses

Prévus : 2 000,00

Réalisé : 0,00

Reste à réaliser : 0,00

Recettes

Prévus : 2 000,00

Réalisé : 0,00

Reste à réaliser : 0,00

FonctionnementDépenses

Prévus : 16 099,62

Réalisé : 13 100,51

Reste à réaliser : 0,00

Recettes

Prévus : 16 099,62

Réalisé : 16 104,31

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 0,00

Fonctionnement : 3 003,80

Résultat global : 3 003,80

Délibération n° 2.-**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2a.-**LOCAL COMMERCIAL EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 3.-**AFFECTATION DES RESULTATS 2015****Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	33 791,74
- un excédent reporté de :	110 156,96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	76 365,22
- un excédent d'investissement de :	119 113,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	119 113,28

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	76 365,22
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	76 365,22

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 119 113,28

Délibération n° 3a-**AFFECTATION DES RESULTATS 2015 LOCAL COMMERCIAL****Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	9 115,82
- un excédent reporté de :	12 119,62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 003,80
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	3003,80
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	3003,80

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 0,00

Délibération n° 4.-**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	bases d'imposition prévisionnelles 2016	TAUX VOTES	produit correspondant
taxe d'habitation	848 700	13,98	118 648
foncier bâti	582 900	19,40	113 083
foncier non bâti	58 300	57,98	33 802
Produit fiscal attendu			265 533

Délibération n° 5.-**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016. Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016:

Investissement

Dépenses : 278 114,28

Recettes : 278 114,28

Fonctionnement

Dépenses : 588 695,22

Recettes : 588 695,22

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses 278 114,28 (dont 0,00 de RAR)

Recettes 278 114,28 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 588 695,22 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 588 695,22 (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 5a.-**VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOCAL COMMERCIAL 2016**

Le Maire présente au conseil municipal le budget du local commercial 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : 2 000,00

Recettes : 2 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 6 993,80

Recettes : 6 993,80

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses 2000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes 2000,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 6 993,80 (dont 0,00 de RAR)

Recettes 6 993,80 (dont 0,00 de RAR)

Délibération n° 6.-**CLÔTURE DÉFINITIVE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA VINCENT**

M. le maire informe le conseil municipal que le budget annexe du lotissement « La Vincent » a été clos par délibération en date du 10 novembre 2011 mais qu'il est nécessaire d'en prononcer la clôture définitive.

Considérant que ce budget n'a plus lieu d'exister, que toutes les opérations comptables ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2011, que le compte administratif 2011, ainsi que le compte de gestion 2011 dressé par le comptable public ont été votés le 27 mars 2012, que les services fiscaux ont été informés de la clôture de ce budget annexe soumis à TVA par courrier en date du 16 janvier 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Article 1^{er} : ACCEPTE la clôture définitive du budget annexe du lotissement « La Vincent » au 31 décembre 2015.

Délibération n° 7.-**CLÔTURE DÉFINITIVE DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES**

M. le maire demande son accord au conseil municipal pour la clôture du budget de la Caisse des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,
 Considérant l'absence de vote du budget par le comité de la caisse des écoles depuis trois années,
 Considérant que toutes les opérations comptables ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2012, que le compte administratif 2012, ainsi que le compte de gestion 2012 dressé par le comptable public ont été votés le 8 avril 2013

Article 1^{er} : ACCEPTE la clôture définitive du budget de la Caisse des Ecoles au 31 décembre 2015.

Délibération n° 8.-**DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire des travaux de signalisation horizontale. Le devis du Syndicat départemental de la voirie s'élève à 2996,53 € HT soit 3595,82 € TTC. Ces travaux sont susceptible de bénéficier d'une subvention du département au titre de la répartition 2016 du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents:

- accepte le devis du Syndicat de la Voirie pour un montant de 2996,53 € HT soit 3595,82 € TTC.
- sollicite une subvention du département pour ce projet de travaux de signalisation horizontale au titre de la répartition 2016 du produit des amendes de police.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- réception des travaux rue de la Mollerie : mardi 12 avril
- Vestiaires du terrain de sport : compte-rendu de la commission, demande de devis plus précis 21h35, départ de Mme METRAS
- 14 juillet, activités, menu
- Achat de barrières et balayage des caniveaux par la communauté de communes.

Ne restant rien à l'ordre du jour, le président clôt la séance. La séance est levée à 22h00.